

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le treize du mois de février 2024, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2024
Séance du 21 février 2024

N° 06

**Objet : Bordereau de prix des
Branchements Eau et
Assainissement**

Est nommée secrétaire de séance : Sandrine COSSERAT

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex (jusqu'au rapport n° 9), BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°02), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max (jusqu'au rapport n° 27), FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 24), OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à GRANOUX Nellie

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia
ISOARD Christian a donné pouvoir à CAZERES Benoit
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PARIS Mireille a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

AUZET Guy - BALIQUE François - BASSET Françoise - DE SOUZA Benoit - FIGUIERE Marie José - FLORES Sylvain - LAQUET Laura - PELESTOR Michel - RICHAUD Véronique - RISSO Gilbert - UGHETTO Wendy - URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com

Monsieur BAILLE Denis, rapporteur, expose ce qui suit :

Toute construction neuve doit se raccorder aux réseaux publics d'eau potable voire d'assainissement collectif des eaux usées par un branchement. Le service de l'eau de Provence Alpes Agglomération fait appel à ses prestataires (dans le cadre de ses marchés d'appui Travaux Public) pour ces travaux de branchements (neufs ou renouvellement). Ces travaux sont alors réglés par le propriétaire à Provence Alpes Agglomération, selon un bordereau de prix adopté par la collectivité.

Ce bordereau des prix n'est pas d'application obligatoire pour ces travaux. En effet, à l'exception des prestations réalisées à titre exclusif par la collectivité, pour des raisons sanitaires et patrimoniales (intervention sur la conduite principale, fourniture et pose du compteur, mise en service du branchement), les propriétaires peuvent faire appel à une entreprise de leur choix (les articles 4.3 du règlement de service de l'eau potable et 2.2 du règlement de service de l'assainissement collectif définissent les modalités de construction de la partie publique de ce branchement).

Le bordereau en vigueur a été adopté en février 2020, en continuité des bordereaux existants. Il convient de mettre à jour ce bordereau des prix selon les évolutions de prix constatés lors de la passation des nouveaux marchés de prestations travaux publics et de fournitures en 2023. Ce bordereau des prix a été établi à prix coûtant pour la collectivité.

Nota : les prestations particulières non listées à ce bordereau (ex : regard de plus de 8 compteurs, réfection spécifique de chaussée type départementale) seront valorisées sur devis spécifique à l'opération concernée (sur la base de devis fournisseurs et prestataires), dans les mêmes conditions d'établissement.

Ce bordereau des prix fera également l'objet d'une réévaluation semestrielle (1^{er} janvier, 1^{er} juillet de chaque année) en fonction de l'indice de révision des prix des marchés de travaux publics et des fournitures que Provence Alpes Agglomération a passé avec ses prestataires et fournisseurs.

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés sur ce rapport lors de sa séance du 11 janvier 2024.

Il est proposé :

- D'adopter le bordereau des prix unitaires joint en annexe de la présente délibération pour l'établissement des devis et factures de construction de la partie publique des branchements des immeubles à raccorder aux réseaux publics d'eau potable et d'assainissement collectif.
- De dire que ce bordereau des prix fera l'objet d'une réévaluation semestrielle (1^{er} janvier, 1^{er} juillet de chaque année) en fonction de l'indice de révision des prix des marchés de travaux publics et des fournitures que Provence Alpes Agglomération a passé avec ses prestataires et fournisseurs.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO

PUBLIE LE :

05 MARS 2024

Le secrétaire de séance,

Sandrine COSSERAT

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20240221-06_21022024